

Formation Professionnelle « Sécurité Incendie : s'initier à la réglementation ERP et Habitation »

Public visé : Architectes, maîtres d'œuvre.

Pré-requis : Aucun

Objectifs :

- Intégrer les paramètres de la sécurité incendie dès la conception d'un projet jusqu'à la réception des travaux
- Appliquer la réglementation en fonction des types de bâtiments et d'activités
- Optimiser et anticiper les coûts de la prévention incendie
- Savoir constituer le dossier de demande d'autorisation et formuler des demandes de dérogation
- Rechercher des solutions techniques et réglementaires

Programme :

JOUR 1

1. Introduction : pourquoi la sécurité incendie ?

2. Textes et réglementations :

- Connaître les livres de références.
- Savoir se repérer dans la réglementation
- Code de construction et habitation du 31 Octobre 1974
- ERP 25 Juin 80
- Dispositions particulières
- Arrêté du 31 janvier 86 portant sur les Bâtiments d'habitation
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant sur les IGH

3. Classement des bâtiments et exigences réglementaires applicables au projet

Les ERP :

- Classement par type et catégorie
- Connaître les bases des articles GE et GN
- Connaître la base des articles liées à la construction (Article CO) isolation, voies, façades, issues de secours, etc.

Les bâtiments d'habitation :

- Classement par famille

4. Les principes fondamentaux de la prévention « ERP »

- Le CLICDEVCRM appliqué à l'analyse de risque : Classement, Implantation et Isolement, Construction, Dégagements, Ventilation et désenfumage, Électricité et Éclairage, Chauffage et Climatisation, Risques Particuliers, Moyens de Secours
- Les dispositions particulières

JOUR 2**5. La constitution du dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP**

Mise en situation sous forme d'exercices permettant de se familiariser à l'usage de la réglementation ERP & rechercher des solutions techniques et réglementaires puis rappel des dispositions applicables.

Thématiques d'exercices possibles :

- Descriptif d'un établissement « Selon la méthode proposée »
- Classement d'ERP « Types, groupes & catégories »
- Définir la distribution intérieure et les conditions de desserte des ERP - Réaliser l'isolement de l'ERP par rapport aux tiers
- Définir la résistance au feu des structures
- Définir les exigences de résistance au feu selon la distribution intérieure retenue et la présence de locaux à risques
- Concevoir les dégagements
- Définir les obligations de désenfumage
- Définir les moyens de secours
- Réaménager un ERP de 5ème catégorie en 4ème puis en 3ème catégorie / Changement de destination d'un ERP
- Formuler une demande de dérogation et proposer des mesures compensatoires

Note : La journée 2 pourra aborder différents sujets en fonctions des besoins et attentes des stagiaires

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, Photos.
- Etudes de cas concrets

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Yves GODIER

Informations pratiques :

Lieu : Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)